Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026226-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Émilie JARDÉ, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Annick LEBLOND (pouvoir à Mme Catherine ROUX), M. Jean-Jacques MARTINEZ (pouvoir à M. Yves-Alain GUIVARCH), Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : M. Rémy CHEVRETTE, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.2.26 - CULTURE ANIMATION LOISIRS - Subvention exceptionnelle Imag'in Acigné

Monsieur Lefort, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Lors du conseil municipal du 9 février dernier, les subventions 2026 aux associations ont été votées. A ce titre, une subvention de fonctionnement de 300 euros a été accordée au club photo Imag'in Acigné. Il s'avère que le dossier déposé par l'association comportait également une demande de subvention exceptionnelle qui a été omise pour un montant de 1 850 euros.

Cette demande est argumentée par :

- le projet de la réalisation d'une exposition en extérieur pour lequel un montant de 1 700 euros est sollicité et dont le versement sera conditionné à la réalisation effective du projet,
- l'achat de matériel spécifique pour le studio photo pour lequel un montant de 150 euros est sollicité. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 850 euros en faveur de l'association Imag'in Acigné. Les crédits seront prévus au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la ville fonction 311,
- accepte les modalités particulières de versement des 1 700 € destinés à soutenir la réalisation d'une exposition en extérieur,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux